

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Les orientations budgétaires 2024 visent la poursuite du plan de mandat 2021-2028 puisque la majorité des priorités ont été tenues en 2023. En effet, ces priorités se déclinaient en 125 actions dont 79 % sont considérées comme ayant un déroulé normal, 18 % sont à surveiller et 3 % ont été suspendues pour raison budgétaire. La Région entend également poursuivre sa dynamique en matière d'évaluation compte tenu des apports positifs aux politiques publiques régionales. La principale nouveauté des orientations budgétaires 2024 concerne la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement 2024-2030 qui fait l'objet d'un autre avis du CESER.

Avis du CESER

Des choix de gestion imposés par d'importantes contraintes financières

Les orientations budgétaires 2024 s'inscrivent dans un contexte marqué par d'importantes incertitudes économiques et financières en matière de croissance, d'inflation, de taux et de réduction des dépenses publiques.

Ces perspectives conduisent à réduire encore davantage les marges de manœuvre de la Région Bourgogne-Franche-Comté. En 2024, les contraintes budgétaires en recettes et en dépenses pourraient aboutir à une diminution du niveau d'épargne brute de l'ordre de 40 M€ en comparaison à l'exercice 2023. La Région prévoit en effet une baisse des recettes de fonctionnement liée à une moindre progression des recettes de TVA et à une baisse du produit de la TICPE et des dotations de l'État. L'effet de ciseaux se renforce.

Dans ce contexte incertain et contraint, la Région entend préserver ses faibles marges de manœuvre dans l'objectif de poursuivre sa stratégie d'investissement, selon une logique de soutenabilité budgétaire de ses politiques publiques. Pour ce faire, elle envisage de mobiliser deux nouveaux leviers (une hausse du tarif de la taxe régionale sur les cartes grises et une hausse des recettes en matière de mobilités). Cette recherche d'équilibre en recettes repose sur un étiage budgétaire très mince, de l'ordre de 15 M€ sur un budget total d'environ 1 600 M€, comme cela est précisé par la prospective budgétaire réactualisée à l'occasion des orientations budgétaires.

De manière concomitante, la Région veut maîtriser l'évolution de ses dépenses de fonctionnement à + 0,9 % vis-à-vis de 2023 afin de ne pas trop dégrader le niveau d'épargne brute. Elle indique à ce titre que *"La maîtrise des dépenses de fonctionnement est un exercice difficile en raison de l'inflation et la hausse des taux d'intérêt, mais un enjeu essentiel pour préserver notre autofinancement et les capacités d'investissement. La préparation budgétaire 2024 s'inscrit dans une logique de maîtrise globale des budgets, mais la conjoncture génère des augmentations de charges à prendre en compte : hausses des taux d'intérêt, coûts des assurances, impacts des dépenses énergétiques et de l'inflation, malgré leur ralentissement."*

Ces orientations budgétaires reposent sur des considérations de gestion lucides et pragmatiques. D'une part, elles doivent permettre la poursuite du plan de mandat 2021-2028. D'autre part, elles visent à maintenir un niveau suffisant d'autofinancement indispensable au bon déploiement de la stratégie d'investissement.

Ces orientations sont d'autant plus réalistes que les perspectives économiques et financières sont instables et qu'elles induisent plusieurs facteurs de risque pour la Région, tant en recettes qu'en dépenses. Dans ses avis, le CESER a régulièrement approuvé l'approche prudentielle et prévoyante de la Région et le renforcement de ses modalités de pilotage budgétaire et financier qui tendent à anticiper certains aléas.

Pour autant, les augmentations prévues sur les cartes grises et sur les billets TER et Mobigo ne manqueront pas de faire débat, notamment en ce qui concerne les implications pour le milieu rural. Pour la Région, l'enjeu sera de donner à voir la complexité de ce choix de gestion, en ayant une approche pédagogique permettant de prendre en compte les considérations suivantes selon une logique d'ensemble :

- Les besoins massifs en investissement impliquent de dégager suffisamment d'autofinancement, sans quoi la Région devra augmenter sa dette au risque de dépasser le plafond de capacité de désendettement de 9 années fixé par la loi.
- La Région dispose de faibles leviers en termes de recettes, les seules marges de manœuvre résidant dans les cartes grises et la tarification des services publics régionaux (transports, lycées).
- La Région dispose de faibles leviers permettant de réduire significativement ses dépenses de fonctionnement, puisqu'environ 90 % des dépenses sont dédiées à ses compétences (lycées, TER...) et aux projets locaux (collectivités, entreprises, associations...).
- La réalité des impacts financiers sur le budget des ménages, en ce qui concerne la hausse envisagée sur les cartes grises.
- Le coût des transports TER respectivement à la charge de la Région et des usagers des TER, et la réalité des dépenses nécessaires pour assurer une qualité de service.

Plus globalement, les orientations budgétaires 2024 confirment l'analyse du CESER exprimée dans son avis sur le compte administratif 2022 qui indiquait que *"La contraction croissante des marges de manœuvre et les besoins avérés en investissement vont impliquer, très rapidement, des arbitrages complexes, pour ne pas dire difficiles, mais néanmoins indispensables si la Région entend assurer la bonne mise en œuvre de ses compétences légales"*. Le CESER considèrerait qu'il importe de *"sortir collectivement d'une forme de déni afin de prendre la pleine mesure des contraintes budgétaires et financières qui pèsent sur le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté"*, la donne ayant *"radicalement changé"*.

À ce titre, le CESER note que l'exécutif régional prend des mesures afin d'apporter des réponses concrètes à un contexte budgétaire et financier toujours plus contraint.

Un modèle de financement des Régions "à bout de souffle" qui impose de rechercher de nouvelles ressources

Ces dernières années, les Régions ont dû absorber plusieurs réformes ainsi que chocs externes ayant engendré des impacts majeurs sur leurs modes d'intervention et sur leurs modèles de financement.

Premièrement, de nouvelles compétences ont été attribuées aux Régions sans pour autant leur donner les moyens de les exercer pleinement. En outre, certains transferts de compétences ont généré des dépenses supplémentaires, à l'instar du transfert de gestion du FEADER et Natura 2000 qui a impliqué une hausse des cofinancements régionaux et un surcoût lié aux recrutements de personnel. Dans le même ordre d'idée, l'État s'est tourné vers les Régions pour leur demander d'accompagner des démarches nationales ayant généré d'importantes dépenses régionales (exemples : plan national d'investissement dans les compétences ; plan de relance lié à la pandémie de coronavirus).

Deuxièmement, le panier de ressources des Régions a été modifié en profondeur, au fil des années, sans pour autant renforcer le pouvoir budgétaire des exécutifs régionaux. Désormais, les ressources fiscales régionales sont constituées majoritairement d'impositions partagées avec l'État (recettes de la TVA, produits de la TICPE...), avec une forte dépendance à la conjoncture économique. Les Régions disposent d'un pouvoir de taux très limité qui est essentiellement porté par la taxe sur les cartes grises et par la fraction dite "TICPE Grenelle". Les recettes de la tarification des services publics sont elles aussi très restreintes puisqu'elles concernent essentiellement les lycées et les mobilités. Au final, les Régions disposent d'un faible degré d'autonomie fiscale, constat qui entrave le principe de libre administration.

Troisièmement, les Régions ont dû faire face à une hausse importante de leurs dépenses d'investissement et de fonctionnement, du fait de la survenue d'événements externes. La pandémie de coronavirus a engendré une hausse de l'endettement liée aux plans de relance.

L'inflation a fortement augmenté les dépenses (lycées, transports, dette), compte tenu de l'importante sensibilité des politiques régionales au prix de l'énergie et à la hausse des taux. Toutes choses étant égales par ailleurs, les Régions constituent le niveau de collectivités locales ayant subi la hausse de dépenses la plus importante, sans compensation financière de l'État.

Ces évolutions structurelles et conjoncturelles ont fragilisé le triptyque "Compétences/Ressources/Moyens", avec quelques fois des déséquilibres très marqués entre les prérogatives et les capacités des Régions à les exercer effectivement. Cette situation paradoxale risque de s'aggraver à l'avenir compte tenu des besoins en investissement massifs auxquels les Régions devront faire face pour répondre aux transitions. Sans ressources nouvelles, les Régions ne pourront pas financer ces investissements.

Au niveau national, une réflexion urgente s'impose pour redonner aux Régions les moyens de leurs compétences et de leurs ambitions, sans quoi les attentes exprimées par les élus locaux et la société civile risquent de ne pas trouver de réponses satisfaisantes.

Pour ce faire, le CESER demande de poursuivre le dialogue avec l'État et Régions de France relatif aux modalités de péréquation entre les Régions, afin de corriger les écarts de ressources et davantage tenir compte des spécificités de la Bourgogne-Franche-Comté. En effet, en comparaison à d'autres territoires, les ressources financières de la Région Bourgogne-Franche-Comté ne sont pas à la hauteur des dépenses publiques à couvrir. Le domaine des transports ferroviaires est particulièrement illustratif à ce titre. La région dispose en effet d'un linéaire ferroviaire très important (2 500 km de voie ferrée dont 2000 km dédiés au trafic régional) afin de couvrir un territoire vaste (48 000 km²), peu dense (59 hab./km²) et à dominante rurale, ce qui génère des coûts d'entretien et d'exploitation très élevés, tant en investissement qu'en fonctionnement.

Une clarification des compétences semble être néanmoins un préalable indispensable, d'autant plus que le paysage institutionnel s'est considérablement complexifié ces dernières années. La situation des Régions est particulièrement illustrative à ce titre puisque de nombreux acteurs publics et privés attendent tout, ou presque, en termes de rôle et de posture des exécutifs régionaux : *chef de file, planificateur, coordinateur, animateur, assembleur, initiateur, régulateur, financeur...* Autant de "fonctions" qui s'exercent de manière très disparate selon les politiques régionales et qui impliquent quelques fois de mobiliser de nouveaux moyens financiers et humains notamment en termes d'accompagnement et d'ingénierie.

Le CESER préconise à la Région Bourgogne-Franche-Comté de rechercher de nouvelles sources de financement et de continuer à maîtriser ses dépenses de fonctionnement, ce dernier point étant prévu par les orientations budgétaires 2024. La recherche de nouvelles ressources doit constituer l'un des chantiers prioritaires pour la Région en 2024. Elle est nécessaire pour mener à bien le plan de mandat 2021-2028 qui est notamment axé sur l'accompagnement des transitions écologique, énergétique, numérique, et l'adaptation au changement climatique.

Le CESER renvoie ici à sa contribution du 21 novembre 2023 relative au PPI 2024-2030 et plus particulièrement à la préconisation f qui propose de rechercher de nouveaux financements et conforter l'autofinancement selon quatre modalités opérationnelles :

- Mobiliser l'épargne citoyenne pour soutenir les investissements.
- Rechercher des sources spécifiques de financement, plus particulièrement au niveau de l'Union européenne.
- Poursuivre le dialogue avec l'État et Régions de France relatif aux modalités de péréquation entre les Régions.
- Conforter l'autofinancement en poursuivant la maîtrise des dépenses de fonctionnement, en ouvrant ou en poursuivant trois chantiers (1/ Réexaminer l'ensemble des dépenses de fonctionnement. 2/ Poursuivre la réflexion sur les mobilités. 3/ Porter un point de vigilance quant aux perspectives de recrutement de personnel).

À moyen terme, sans l'obtention de moyens financiers supplémentaires, le risque pour la Région est de devoir se recentrer strictement sur ses compétences obligatoires, comme le CESER a pu le souligner dans son avis relatif au compte administratif 2022 : *"Les compétences obligatoires de la Région vont fortement conditionner les choix et les priorités politiques ainsi que les possibilités d'action. D'un point de vue financier, ces compétences dites de "gestion" (lycées, transports...) risquent d'emporter les autres politiques publiques régionales qui reposent davantage sur une logique de "développement" adaptée aux besoins des acteurs (développement économique, aménagement du territoire, culture...)."*

Observations relatives aux politiques publiques régionales

FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Les perspectives liées au futur PRIC restent très incertaines. Le conventionnement avec l'État est pour le moment évalué à 126 M€, soit moitié moins que le PRIC 2019-2022 doté de 251 M€.

Le CESER a bien noté que la Région était particulièrement mobilisée sur ce dossier, notamment à travers plusieurs démarches engagées auprès de l'État. En effet, cette baisse de crédits pourrait engendrer des difficultés pour le secteur de la formation des demandeurs d'emploi et une concurrence accrue entre les organismes de formation. Le CESER appelle la Région à revoir le recours systématique à des appels d'offre fléchés qui accentuent ce phénomène de concurrence. Il rappelle les préconisations de son rapport sur la formation tout au long de la vie : "Diversifier les modes de financement, en ne se limitant pas aux seuls appels à projet" et "Inclure des "appels à projet non fléchés", répondant à des initiatives locales, dans les marchés de formation régionaux en plus des axes d'interventions habituels décidés par la Région."¹

ÉDUCATION

En matière de dotations de fonctionnement des lycées, une actualisation de + 1,8 % est appliquée à compter de 2025 afin d'atténuer l'impact de l'inflation et des coûts de l'énergie. Le CESER questionne l'efficacité de cette actualisation au vu de la situation financière alarmante de nombreux établissements. Pour prendre l'exemple d'un lycée situé à Dijon, les dépenses de gaz ont évolué de 40 000 à 60 000 euros en 2023 et celles d'électricité sont passées de 110 000 à 280 000 euros. Seul le coût du chauffage urbain de la ville est resté stable. L'établissement a pourtant mis en place des mesures d'économies, ayant par exemple permis d'atteindre 50% de baisse de consommation de gaz.

Dans ces conditions, le CESER :

- Invite la Région à envisager la négociation d'un bouclier tarifaire pour les 129 lycées de la Région, ou de porter ce sujet au niveau national avec Régions de France.
- Préconise d'initier une démarche d'achats groupés d'électricité et de gaz dans les lycées. Cette solution pourrait permettre de négocier les prix et de faire ainsi baisser la facture auprès des fournisseurs.

Par ailleurs, le CESER considère que la démarche visant à rationaliser/mutualiser les surfaces des lycées doit être précisée par la Région. Il renvoie à son avis du 12 décembre 2023 relatif au PPI qui préconise les éléments suivants :

- Donner de la visibilité aux enjeux de rationalisation/mutualisation des surfaces des lycées, sur le moyen et long terme. Les termes mêmes de "rationalisation" et "mutualisation" recouvrent des modalités opérationnelles distinctes restant à préciser. Le processus soulève de multiples problématiques qu'il conviendra d'affiner, d'anticiper et de considérer selon une logique d'ensemble, plus particulièrement en ce qui concerne les impacts sur les points suivants :
 - L'aménagement et l'attractivité des territoires.
 - Les conditions d'enseignement et de vie des lycéens.
 - Le personnel technique des lycées.
- Développer une approche centrée sur l'usage des locaux qui dépasse la seule logique technique visant à atteindre les obligations réglementaires.
- Mobiliser la communauté éducative, les acteurs locaux et la société civile, dont le CESER, afin d'engager une réflexion partagée sur les projets de rationalisation/mutualisation des surfaces des lycées de Bourgogne-Franche-Comté. Comme mentionné dans son avis relatif au BP 2023 de la Région, le CESER demande que son avis soit entendu pour toute réflexion sur la révision de la carte des lycées.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - RECHERCHE

Le CESER renouvelle sa remarque faite à l'occasion des orientations budgétaires 2023. Il appelle de ses vœux une structuration claire et solide des établissements d'enseignement supérieur et de recherche à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté. Les incertitudes en

(1) La formation tout au long de la vie : levier de développement pour les territoires et leurs actifs - 19 octobre 2021.

matière de gouvernance de l'Université de Bourgogne-Franche-Comté (UBFC) demeurent. La Région le pointe d'ailleurs dans le bilan du plan de mandat, annexé au rapport sur les OB 2024 : "les actions sont donc "à surveiller" dans l'attente d'une stabilisation de la nouvelle structuration de l'ESRI régional". Le CESER recommande d'orienter la dépense publique régionale dans le strict respect des axes stratégiques du plan de mandat.

ÉNERGIE

La politique énergétique de la Région est soumise aux évolutions et aux attermoissements de l'État liés à la loi Climat-Résilience. Cette dernière fait que la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), portée aujourd'hui par l'État, s'impose dans le SRADDET tout en étant soumise à un avis du Comité Régional de l'Énergie (CRE) récemment mis en place et co-présidé par le Préfet et la Présidente de Région. Une feuille de route Transition Énergétique 2022-2024 intègre des fiches-actions conduites en transversal dans 18 services de la Région.

Dans ce contexte très centralisé, l'adaptation des programmes régionaux est permanente.

La Région conserve cependant un objectif de planification "Scénario à Énergie positive" à l'horizon 2050.

Au regard des orientations budgétaires, il n'y a pas d'impact pour 2024 sur les dotations de fonctionnement. La section d'investissement est à budget constant, mis à part l'arrêt du programme Effilogis BBC et l'arrêt des rénovations énergétiques des particuliers, repris aujourd'hui dans le dispositif mis en place par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH).

Le budget de rénovation énergétique dédié aux bâtiments des collectivités est maintenu. Il devra être ajusté en termes de montants attribués pour répondre à une demande amplifiée.

En moyenne annuelle, 2 000 logements gérés par des bailleurs sociaux bénéficient d'un soutien financier de la Région auquel s'ajoute une mobilisation du fonds européen de développement régional (FEDER).

L'intervention de la Région pour le développement des énergies renouvelables électriques devrait s'amplifier en soutien des SEM régionales et de JuraSCIC par la transformation en capital des Comptes Courants Associés (CCA) en 2024. Cette orientation répond à l'arrêt de la création d'un fonds d'investissement régional dédié aux EnR, fonds qui bénéficiait d'un faible intérêt pour les banques locales et qui n'était plus prioritaire pour la Banque des Territoires.

Dans le cadre de projets photovoltaïques sur le patrimoine bâti régional, sur les projets d'ombrières photovoltaïques sur les parkings de la Région et pour de l'agrivoltaïsme développé au sein des lycées agricoles, la Région s'autorise à solliciter l'intervention de tiers-investisseurs.

Pour la production photovoltaïque, la tendance amorcée depuis 2022 laisse entrevoir la possibilité d'atteindre les objectifs espérés à l'horizon 2030.

Le développement de l'éolien stagne avec une forte opposition et une trajectoire à l'horizon 2030 très fragile.

Une marge de progrès significative est réalisable pour le développement des réseaux de chaleur "biomasse".

Les moyens d'investissement pour le développement des énergies thermiques sont maintenus, le soutien aux projets de méthanisation se faisant au rythme de 4 à 5 projets par an à l'échelle régionale, il est significatif. La Région intègre une vigilance pour les projets utilisant plus de 15 % de Culture intermédiaire à vocation énergétique (CIVE).

Au regard de l'ensemble de ces indicateurs, l'ambition d'être Région à Énergie POSitive (REPOS) à l'horizon 2050 reste fragile, nécessitant des évaluations et des adaptations régulières ou l'incidence de la rénovation énergétique performante et la sobriété vont devoir jouer des rôles structurants.

NUMÉRIQUE

En lien avec l'éparpillement des responsabilités et le morcellement des politiques, le défi des infrastructures du numérique pour une région 100% connectée laisse quelques enclaves territoriales sans solution et en dehors de cette ambition. Il est donc souhaitable pour la Région d'initier, avec les autres interlocuteurs, la réalisation de nouvelles liaisons fibres sur les territoires non-couverts par le réseau actuel.

Pour tendre vers un service public numérique régional déployé sur l'ensemble du territoire, il est impératif que des dispositifs innovants (bus numériques) se rapprochent des usagers géographiquement éloignés voire isolés. Il s'agit d'un complément indispensable aux Pass Numériques et à la convention signée avec l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT).

La Région affirme une ambition de mise en place d'une stratégie régionale de la donnée produite par les collectivités avec l'appui d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour élaborer cette stratégie. Il pourrait être judicieux de s'inspirer de la gestion de "la Donnée Numérique en Santé" de l'Agence régionale de santé (ARS) BFC. Les données de santé de l'ensemble des citoyens de Bourgogne-Franche-Comté (Hébergeur de Données de Santé – Opérateur de Messagerie Sécurisée de Santé) sont ainsi stockées et organisées à Besançon. Ces dispositifs sont bienvenus afin de garantir la bonne préservation des données numériques des habitants de la région.

MOBILITÉS ET INFRASTRUCTURES

Les dépenses de transport bénéficient d'une forte dimension annuelle en fonctionnement (impact de la nouvelle convention TER). En 2023, l'importante baisse de dépenses de fonctionnement sur les TER permet de conforter l'autofinancement de la collectivité. Dans les prochaines années, cette dynamique favorable se poursuivra puisque la nouvelle convention TER 2023-2032 prévoit notamment une diminution du forfait de charges de 30 M€, reproductible chaque année. Il s'agit du point majeur de la nouvelle convention TER. L'affectation des dépenses d'investissement est sans surprise, avec pour ambition d'assurer l'entretien, la maintenance et la modernisation du matériel roulant.

En matière de transport scolaire, la Région souhaite poursuivre les travaux pour une application du nouveau règlement intégrant une différenciation, non par départements mais par caractéristiques de territoires d'une même nature. C'est une évolution majeure pour une prise en compte différenciée et équitable au regard de territoires particuliers, notamment ruraux.

Dans sa volonté d'augmenter la qualité de service en lien avec les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), il est nécessaire de compenser la disparition des ramassages de salariés (ex : salariés Stellantis axe Belfort-Montbéliard) au-delà de l'offre Mobijob qui semble saturée, problématique et très pénalisante pour les salariés, et notamment ceux des Entreprises de travail temporaire (ETT) et des Entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI), soumis aux variations de l'activité.

SANTÉ – CULTURE – SPORT – JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE

Les niveaux de financement prévus en 2024 au titre des compétences partagées restent significatifs et montrent l'engagement de la Région dans le cadre de son plan de mandat.

Le CESER note avec intérêt la réouverture des règlements d'intervention qui avaient été suspendus.

GOUVERNANCE ET PARTICIPATION

La notation extra-financière apporte des éclairages intéressants. Elle indique les éléments suivants : *"Les quatre principes d'évaluation (politique, déploiement, participation, amélioration) sont également tous en hausse et se consolident sur la période. En effet, la Région a œuvré au pilotage de nombreux documents structurants, et la visibilité sur les actions effectives déployées est encore plus forte. Nous relevons également un effort renouvelé et une qualité de la concertation et de la participation des acteurs à la co-construction des politiques régionales. Sur la période, la Région a également démontré qu'elle a renforcé et développé une culture de l'évaluation, en tant qu'outil de suivi de ses performances et de son efficacité."*

Vote du CESER : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention).

Déclarations

Guy Zima, au nom de la CGT

Comme le souligne le rapport et comme nous l'avons nous-même relevé en commissions réunies lors de la présentation de ces orientations par le DGS, la question des orientations budgétaires ne peut s'envisager qu'en regardant du côté des dépenses. La contrainte du niveau de recettes, dans sa composition, son évolution et le peu de leviers à disposition, se fait chaque année, plus ressentir.

Ce peu de latitude financière laissée aux Régions questionne quant aux objectifs visés par l'état, mais les contraint de plus en plus à se concentrer sur leurs compétences.

Cela amène naturellement à regarder comment, dans un contexte inflationniste, recouvrer des marges, lorsque la consommation et sa résultante TVA est atone, que la TICPE est en reflux, ce qui est une vertu écologiquement parlant mais impacte négativement les recettes de la Région. Les seuls leviers sont alors les moins populaires et les plus injustes à savoir faire payer les usagers les services assurés par la Région tels la restauration scolaire, les transports ferrés ou les cartes grises.

Cet étranglement financier pose la question de la libre administration des collectivités dans ce contexte contraint. Cela fait reposer les efforts budgétaires sur les plus fragiles pour lesquels ces services sont indispensables et cela doit collectivement nous interroger.

La perception par les usagers sera difficile, d'autant plus que la communication autour de la nouvelle convention TER insistait lourdement sur la baisse du coût de la facture de la SNCF en exploitation.

Sous la réserve de ces compléments la CGT votera l'avis.

Françoise Bévalot, au nom de la COMUE BFC

J'interviendrai à double titre, et je tiens à ce que cela soit clairement précisé dans la présentation des avis, c'est-à-dire, d'une part, au titre de membre du Bureau délégué aux questions interrégionales et transfrontalières, et d'autre part, en tant que conseillère siégeant au titre d'UBFC. Mon intervention s'inscrit dans une approche transversale des rapports soumis ce jour.

1. Le CESER a produit deux autosaisines et une saisine qui constituent un tout dédié à aux questions interrégionales et transfrontalières, sur lequel j'appuie mon propos. La coopération interrégionale doit irriguer tous les domaines de développement à diverses échelles. Elle se joue aussi bien au niveau des bassins de vie, où elle entraîne des dynamiques locales, qu'au sein de réseaux d'acteurs dispersés sur l'ensemble des territoires.

Un constat :

Dans les rapports soumis, la coopération fait l'objet d'un axe stratégique qui va de soi, à sa place habituelle, en fin de texte, sans être explicite dans les domaines de développement, tels que :

- les mobilités, alors qu'elle est nécessaire pour assurer des mobilités quelle que soit l'échelle,
- les continuités écologiques,

et ceci, sans information sur la mobilisation des outils transversaux : CPIER, PNR, Pôle de compétitivité Véhicule du futur, sans bilan de mises en réseaux d'acteurs essentielles dans divers domaines.

Aujourd'hui, la coopération interrégionale relève plus d'une espérance que d'une approche volontariste et réelle.

Une question :

Le contexte de contrainte budgétaire est-il perçu comme un facteur aggravant la concurrence ou incitant à rechercher la coopération ?

Vous ne serez pas étonnés que je fasse un focus sur la prise en compte de la proximité de la Suisse, en rappelant que lors de la réunion de bureau à Pontarlier, le directeur de Pôle emploi a commencé son intervention en affirmant : "la proximité de la Suisse a un impact sur la BFC tout entière".

Un constat :

Un constat, là encore, "coopérer avec la Suisse, cela va de soi".

Le SRDEII est très volontaire, mais les actions rapportées dans son bilan ne permettront pas de mener à bien les engagements pris.

Les élus locaux et les élus suisses, lors du dernier comité de pilotage Interreg, ont exprimé leur vive inquiétude sur les répercussions des décisions prises dans le transport ferroviaire tant à l'échelle infrarégionale qu'à l'échelle interrégionale.

Le CPRDFOP y voit un atout pour l'emploi pour les départements limitrophes alors qu'elle devient un risque dans le volet, formation sanitaires et sociales.

Le rappel, ferme et clair du représentant de la Commission européenne, sur la finalité des crédits Interreg.

Une question :

Quelle feuille de route ? Quelle stratégie ?

2. Au titre de UBFC, il devient difficile d'identifier les filières stratégiques, prioritaires ? Quelles sont leur feuille de route ?

Filière Hydrogène : école de l'Hydrogène, quels engagements pour la Région, usages ou rupture technologique ? L'exemple de la Société Mahytec est utile pour mieux comprendre les questions qui demandent réponse.

Filière santé/Filière Biothérapies.

Devenir de la filière microtechniques...

Le mode d'intervention dans le champ de l'ESRI relève d'un marché fait : innovation ? Où est prise en compte la politique des établissements ? Le PUI ? Vie étudiante ? Numérique éducatif ?

PPI, OB, SRDEII et CPRDFOP.

Alors que le contexte budgétaire renforce la définition de priorités, sur quelle stratégie les actions impliquant l'ESRI ? Quel dialogue stratégique avec les Établissements ? Quel interlocuteur ?

Au moment où se prépare l'évolution de la Comue UBFC vers un Établissement Public Expérimental indissociable d'une politique intégrative à l'échelle de la BFC, la réponse ne peut plus être "on attend".

Les responsables de cinq établissements travaillent activement et courageusement à la réussite de ce chantier, les acteurs de terrain poursuivent leurs activités de partenariats.

La décision du CA de l'Université de Bourgogne a conduit à l'erreur qu'il ne fallait surtout pas commettre : des décisions sur le doctorat et les ED, décisions délétères ; que devient une maison si on lui retire fondations et murs porteurs ?

3. Je sortirai de mon obligation de réserve et m'exprimerai à titre personnel :

L'ESRI est un bien commun, personne ne peut en faire un atout à des fins personnelles. Il est inacceptable qu'aient lieu des interventions visant à l'éclatement de la politique de site à l'échelle de BFC en deux politiques de sites. J'y vois une attaque d'un service public, une faute grave, mortifère pour l'ESRI et, en corollaire, mortifère pour notre région.